

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 583****27 mai 2003****SOMMAIRE**

<b>Aedis S.A.</b> .....	<b>27975</b>	<b>Intégral S.A., Luxembourg</b> .....	<b>27974</b>
<b>(L') Africaine de Développement S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>27953</b>	<b>Intégral S.A., Luxembourg</b> .....	<b>27974</b>
<b>AGF Euroinvest, Sicav, Luxembourg</b> .....	<b>27953</b>	<b>International Transinvest Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>27967</b>
<b>Alu-Plast, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>27984</b>	<b>Intrair, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>27972</b>
<b>Ardani S.A., Luxembourg</b> .....	<b>27969</b>	<b>Kelena Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>27973</b>
<b>Atlantico Luxembourg S.A., Luxembourg</b> .....	<b>27968</b>	<b>Kelly Services Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>27950</b>
<b>Aviva Corporate Services S.A., Luxembourg</b> .....	<b>27980</b>	<b>Lambda Invest Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>27981</b>
<b>Beeri S.A., Luxembourg</b> .....	<b>27971</b>	<b>Lux-Primo S.A., Alzingen</b> .....	<b>27972</b>
<b>Belmir Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>27970</b>	<b>Lux-Primo S.A., Alzingen</b> .....	<b>27972</b>
<b>Benares S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>27969</b>	<b>Malifra S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>27967</b>
<b>(Lars) Bohman Gallery S.A., Luxembourg</b> .....	<b>27961</b>	<b>Medanco S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>27968</b>
<b>Bristol Brewery Holdings, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>27976</b>	<b>Morley International Fund, Sicav, Luxembourg</b> ..	<b>27958</b>
<b>Buckingham Financing Company S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>27938</b>	<b>Nagro S.A., Luxembourg</b> .....	<b>27968</b>
<b>CD Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>27983</b>	<b>Naos S.A., Mamer</b> .....	<b>27952</b>
<b>Clasfils Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>27970</b>	<b>Paragas S.A., Luxembourg</b> .....	<b>27980</b>
<b>Clyde Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>27938</b>	<b>PMCL, S.à r.l., Redange</b> .....	<b>27938</b>
<b>Compradore S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>27983</b>	<b>Privilege Portfolio, Sicav, Luxembourg</b> .....	<b>27975</b>
<b>Deep Valley Finance S.A., Luxembourg</b> .....	<b>27970</b>	<b>Profound Market Group, S.à r.l., Luxembourg</b> ..	<b>27971</b>
<b>Delphi Securities Group S.A., Luxembourg</b> .....	<b>27957</b>	<b>Regency Enterprises, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>27982</b>
<b>Delta Lloyd Management Company S.A., Luxembourg</b> .....	<b>27981</b>	<b>Roma Participations S.A., Luxembourg</b> .....	<b>27967</b>
<b>Deutsche Post Reinsurance S.A., Luxembourg</b> ..	<b>27982</b>	<b>Rylux S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>27969</b>
<b>DSK Systems S.A., Luxembourg</b> .....	<b>27973</b>	<b>Sercolux, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>27970</b>
<b>Enagas International Finance S.A., Luxembourg</b> ..	<b>27968</b>	<b>Sofingest Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>27954</b>
<b>Farki Invest S.A., Luxembourg</b> .....	<b>27967</b>	<b>Special Products Corporation "SPECO", S.à r.l., Winrange</b> .....	<b>27961</b>
<b>Fe+ S.A., Bettange-sur-Mess</b> .....	<b>27979</b>	<b>Spider.lu S.A., Luxembourg</b> .....	<b>27943</b>
<b>Fe+ S.A., Bettange-sur-Mess</b> .....	<b>27979</b>	<b>Spider.lu S.A., Luxembourg</b> .....	<b>27943</b>
<b>Ferdofinance S.A., Luxembourg</b> .....	<b>27982</b>	<b>Station Sanchis, S.à r.l., Niederfeulen</b> .....	<b>27961</b>
<b>Fichet-Bauche, S.à r.l., Schifflange</b> .....	<b>27952</b>	<b>Stirovest Management Holdings S.A., Luxembourg</b> .....	<b>27969</b>
<b>Fidolfin S.A., Luxembourg</b> .....	<b>27971</b>	<b>Stone S.A., Luxembourg</b> .....	<b>27947</b>
<b>Finality Finance &amp; Co S.A., Luxembourg</b> .....	<b>27950</b>	<b>T.T.D.A. S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>27983</b>
<b>Financière Eternit S.A., Luxembourg</b> .....	<b>27980</b>	<b>UKB Fund Management (Luxembourg) S.A., Luxembourg</b> .....	<b>27972</b>
<b>Genesi, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>27973</b>	<b>Uniseal Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>27958</b>
<b>Georgia-Pacific Finance, S.à r.l., Luxembourg</b> ..	<b>27944</b>	<b>Uniseal Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>27958</b>
<b>Go4 Consulting S.A., Luxembourg</b> .....	<b>27951</b>	<b>Valmy Industries S.A.</b> .....	<b>27975</b>
<b>Hairstudio 20, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>27959</b>	<b>Viera Invest and Finance S.A., Luxembourg</b> .....	<b>27971</b>
<b>Hôtel-Restaurant Simmer, S.à r.l., Ehnen</b> .....	<b>27951</b>	<b>Wickgate Participations S.A.</b> .....	<b>27974</b>
<b>Hotwork International S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>27984</b>		

**BUCKINGHAM FINANCING COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 84.709.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 8 avril 2003, le siège de la société a été transféré au 27 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 8 avril 2003.

*Pour BUCKINGHAM FINANCING COMPANY S.A.*

B. Schreuders

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2003, réf. LSO-AE02130. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(022297.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2003.

**CLYDE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 71.798.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 8 avril 2003, le siège de la société a été transféré au 27 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 8 avril 2003.

*Pour CLYDE HOLDING S.A.*

B. Schreuders

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2003, réf. LSO-AE02132. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(022298.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2003.

**PMCL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-8506 Redange, route de Niederpallen.

## STATUTES

In the year two thousand two, on the twenty-third of December.

Before Maître Jean Seckler, notary with residence at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The partnership PMC EUROPE AND PARTNERS, with its registered office at L-8506 Rédange-sur-Attert, Route de Niederpallen, represented by Mr Paul Marx, docteur en droit, professionally residing at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal.

Such proxy having been signed ne varietur by the notary and the proxy holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, represented by Mr Paul Marx, prenamed, has stated that he has formed a private limited company whose articles of association have been fixed as follows:

**Art. 1.** There is hereby established a private limited company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

**Art. 2.** The company's name is PMCL, S.à r.l.

**Art. 3.** The company's object is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever, form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may open branches in Luxembourg or abroad.

It may also acquire, enhance and dispose of any and all rights of intellectual property such as patents, licenses, trademarks and computer software, as well as rights deriving there from or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

**Art. 4.** The registered office of the company is established in Rédange-sur-Attert. It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by simple decision of the shareholders.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered

office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

**Art. 5.** The company is established for an unlimited duration.

**Art. 6.** The corporate capital is set at 12,500.- EUR (twelve thousand five hundred Euro) represented by 500 (five hundred) sharequotas of 25.- EUR (twenty-five Euro) each, which have been subscribed by the partnership PMC EUROPE AND PARTNERS with its registered office at L-8506 Rédange-sur-Attert, route de Niederpallen.

The subscriber states and acknowledges that each sharequota has been fully paid up so that the amount of 12,500.- EUR (twelve thousand five hundred Euro) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

**Art. 7.** The sharequotas are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per sharequota. If a sharequota is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

**Art. 8.** The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse. If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right enures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

**Art. 9.** Apart from his capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

**Art. 10.** The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

**Art. 11.** The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

**Art. 12.** The company is managed and administered by one or several managers, whether shareholders or third parties. The power of a manager is determined by the general shareholders' meeting when he is appointed. The mandate of manager is entrusted to him until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager(s) may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by the board of managers, if there is enough cash. Otherwise, the decision has to be taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

**Art. 13.** No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

**Art. 14.** The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

**Art. 15.** The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

**Art. 16.** Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

**Art. 17.** Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

**Art. 18.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve.

These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

**Art. 19.** In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

**Art. 20.** With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

**Art. 21.** Any litigation which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

#### *Expenses*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed, are estimated to about eight hundred Euro.

#### *Transitory provision*

The first fiscal year will begin now and will end on December 31st, 2002.

#### *Resolutions of the shareholder*

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital takes the following resolutions:

#### *First resolution*

1. Mr Gary E. Kamins, Officer of Corporation, residing at 1415 Via Cresta, Pacific Palisades, California, 90272, U. S.A., Manager Category A;

2. Mrs. Lori M. Johnson, Officer of Corporation, residing at 3372 Stoneridge Lane, Los Angeles, California, 90077, U.S.A., Manager Category A;

3. Mr T. C. Cheong, Officer of Corporation, residing at 10737 Baile, Chatsworth, California, 91311, U.S.A., Manager Category A;

4. Mr Raynald de Briey, Officer of Corporation, residing at L-8506 Rédange-sur-Attert, Route de Niederpallen, Manager Category B;

are appointed as managers for an unlimited duration.

#### *Second resolution*

The company is bound in any circumstances by the joint signatures of one Manager Category A and one Manager Category B.

#### *Third resolution*

The registered office of the company is established in L-8506 Rédange-sur-Attert, route de Niederpallen.

The undersigned notary, who knows French and English, states herewith that on request of the proxy holder the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same proxy holder and in case of divergences between the French and the English text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed together with the notary the present deed.

#### **Texte français du procès-verbal qui précède:**

L'an deux mille deux, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société en nom collectif PMC EUROPE AND PARTNERS, avec siège à L-8506 Rédange-sur-Attert, route de Niederpallen, représentée par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, domicilié professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée par Monsieur Paul Marx, prénommé, a déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de PMCL, S.à r.l.

**Art. 3.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères.

Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner tous droits de propriété intellectuelle tels que brevets, licences, marques et programmes d'ordinateurs, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger. D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Rédange-sur-Attert. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à 12.500,- EUR (douze mille cinq cents Euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de 25,- EUR (vingt-cinq Euros) chacune, qui ont été souscrites par la société en nom collectif PMC EUROPE AND PARTNERS, avec siège à L-8506 Rédange-sur-Attert, route de Niederpallen.

Le souscripteur déclare et reconnaît que chacune des parts sociales a été intégralement libérée de sorte que la somme de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents Euros) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

**Art. 7.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

**Art. 8.** Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

**Art. 9.** A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

**Art. 12.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfiques reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par la gérance, s'il y a assez de liquidités. Sinon, la décision est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 13.** Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 15.** L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

**Art. 18.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 19.** En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

**Art. 21.** Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de cet acte, s'élève à environ huit cents Euros.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2002.

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la société l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

1. Monsieur Gary E. Kamins, administrateur de société, demeurant à 1415 Via Cresta, Pacific Palisades, California, 90272, U.S.A., Gérant Catégorie A;
  2. Madame Lori M. Johnson, administrateur de société, demeurant à 3372 Stoneridge Lane, Los Angeles, California, 90077, U.S.A., Gérante Catégorie A;
  3. Monsieur T. C. Cheong, administrateur de société, demeurant à 10737 Baile, Chatsworth, California, 91311, U.S.A., Gérant Catégorie A;
  4. Monsieur Raynald de Briey, administrateur de société, demeurant à L-8506 Rédange-sur-Attert, Gérant Catégorie B;
- sont nommés gérants pour une durée indéterminée.

*Deuxième résolution*

La société se trouve engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant Catégorie A et d'un gérant Catégorie B.

*Troisième résolution*

Le siège social est établi à L-8506 Rédange-sur-Attert, route de Niederpallen.

Le notaire soussigné, qui comprend le français et l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire, le présent document est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date prémentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Marx - J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 janvier 2003, vol. 521, fol. 22, case 6. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 janvier 2003.

J. Seckler.

(99999B/231/298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2003.

---

**SPIDER.LU S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.

R. C. Luxembourg B 75.011.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, réf. LSO-AE04481, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alzingen, le 22 mai 2003.

Signature.

(024193.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2003.

---

**SPIDER.LU S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.

R. C. Luxembourg B 75.011.

*Suite du procès verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 2 mai 2003**Résolutions*

1-4) Après lecture du rapport du Conseil d'Administration et explication du Bilan fait par M. Koedinger Michel, après lecture du rapport du commissaire aux comptes, certifiant la bonne tenue des comptes, les bilans et comptes Pertes et Profits sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

5) Le résultat de l'exercice est reporté au compte Pertes et Profits.

6) Par votes spéciaux, l'Assemblée donne décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour leur mandat de l'exercice 2002.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée, après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, le secrétaire et le scrutateur.

Signature / Signature / Signature

*Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur*

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, réf. LSO-AE04482. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(024194.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2003.

---

**GEORGIA-PACIFIC FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered Office: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 90.391.

In the year two thousand three, on the fourth day of April.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared for an extraordinary general meeting (hereafter the "Meeting") of the company GEORGIA-PACIFIC FINANCE, S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under the number B 90.391, incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx on 21st of November, 2002, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C of the 31st of January 2003, number 100:

GEORGIA-PACIFIC INVESTMENT, S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

hereby represented by Marion Lalève of BEGHIN & FEIDER en association avec ALLEN & OVERY, Luxembourg,

by virtue of a circular resolution of the board of managers dated 2nd April 2003,

which resolution, after having been signed *in varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The sole shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the sole shareholder as stated above, holds 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five) each, representing the entirety of the share capital of the Company of EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred).

The Meeting is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, the sole shareholder represented at the Meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows

*Agenda:*

1. Waiver of the convening notices.

2. Increase of the share capital of the Company.

3. Subscription and payment of the share capital increase by NEKOOSA PAPERS INC. (NPI) and GREAT NORTHERN NEKOOSA CORPORATION (GNN) under a share purchase agreement dated December 6, 2002 amended as of April 2, 2003 (the Share Purchase Agreement).

4. Amendment of Article 4 of the Articles of Association of the Company.

5. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any lawyer of BEGHIN & FEIDER en association avec ALLEN & OVERY, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

III. That the appearing parties have taken the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the sole shareholder represented considering itself as duly convened and declaring itself as having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by EUR 250 (two hundred and fifty) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred) represented by 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five) each to EUR 12,750 (twelve thousand seven hundred and fifty) and to issue 10 (ten) new shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five) each and to accept their subscription and full payment as follows:

*Subscription and payment*

NEKOOSA PAPERS INC (NPI), having its registered office in 44 East Mifflin Street, Madison, WI 53703,

here represented by Marion Lalève, prenamed,

by virtue of a proxy given under private seal, which proxy will remain annexed to this deed to be filed with the registration authorities,

and GREAT NORTHERN NEKOOSA CORPORATION (GNN), having its registered office in One Portland Square, Portland, ME 04101,

here represented by Marion Lalève, prenamed,

by virtue of a proxy given under private seal, which proxy will remain annexed to this deed to be filed with the registration authorities,

declare to subscribe for the new shares as follows:

- 9 (nine) shares to NPI; and

- 1 (one) share to GNN.



All the shares have been fully paid-up by a contribution in kind under a Share Purchase Agreement representing 0.000637% of the share capital (the Contribution) of GEORGIA-PACIFIC BRITAIN LIMITED (GP BRITAIN), a company organised under the laws of Bermuda, with its registered office at Cedar House, 41 Cedar Avenue, Hamilton HM12, Bermuda.

The Contribution has been contributed in kind to the Company solely by NPI and GNN as payment of the newly issued shares of the Company.

Such contribution in an aggregate amount of EUR 250 is to be allocated as an amount of EUR 250 to the nominal share capital account of the Company.

The valuation of the Contribution to the Company is evidenced by management reports issued on April 2, 2003 by legal representatives of NPI and GNN which show that the net asset value of the Contribution to the Company is at least equal to the value of the shares of the Company issued to NPI and GNN in remuneration of the Contribution.

It results furthermore, in essence, from a certificate issued on April 2, 2003 by the manager of GP BRITAIN that:

1. "the Contribution represents 0.000637% of the share capital of the GP BRITAIN;
2. the Contribution is fully paid-up;
3. NPI and GNN are solely entitled to the Contribution and have the power to dispose of the Contribution;
4. the Contribution is not encumbered with any pledge, lien, usufruct or other encumbrance, there exist no rights to acquire the Contribution or usufruct on the Contribution, the Contribution is not subject to any attachment;
5. there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Contribution, or part of it, be transferred to it;
6. the Contribution is freely transferable in accordance with the consent of the Bermuda Monetary Authority dated December 6, 2002; and
7. all formalities required in the jurisdiction of the GP Britain subsequent to the Contribution in kind of the Contribution to the share capital increase of the GP Britain have been or will be effected upon receipt of a certified copy of the present deed from the officiating notary".

A copy of the above document, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered.

The Contribution is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

As a result of the above, the Meeting resolves to record that the shareholdings in the Company are as follows

- GEORGIA-PACIFIC INVESTMENT, S.à r.l. ....	500 shares
- NEKOOSA PAPERS INC. ....	9 shares
- GREAT NORTHERN NEKOOSA CORPORATION . . . . .	1 share
Total: . . . . .	<u>510 shares</u>

#### *Third resolution*

As a consequence of the second resolution, Article 4 of the Articles of Association of the Company is amended and will henceforth read as follows:

«**Art. 4.** The Company's subscribed and paid share capital is fixed at twelve thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 12,750.-), represented by five hundred and ten (510) ordinary shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) per share.»

#### *Fourth resolution*

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and appoints any lawyer or employee of BEGHIN & FEIDER en association avec ALLEN & OVERY for such purpose.

#### *Estimate of costs*

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately to eight hundred Euro (800.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le quatre avril.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

a comparu pour une assemblée générale extraordinaire (ci-après l'«Assemblée») de la société GEORGIA-PACIFIC FINANCES, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 3, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 90.391, constituée par un acte de Maître Henri Hellinckx, précité, en date du 31 novembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 31 janvier 2003, numéro 100:

GEORGIA-PACIFIC INVESTMENT, S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée conformément à la loi luxembourgeoise, ayant son siège social au 3, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg;

représentée aux fins des présentes par Marion Lalève de l'étude BEGHIN & FEIDER en association avec ALLEN & OVERY, Luxembourg,

en vertu d'une résolution circulaire du conseil des gérants en date du 2 avril 2003,

Celle-ci, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire soussigné, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'associé unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné de prendre acte de ce qui suit:

I. Que l'associé unique tel que décrit ci-dessus, détient 500 (cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'entier capital social de la Société de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros).

L'Assemblée est dès lors régulièrement constituée et pourra délibérer de l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocation préalable, l'unique associé représenté à l'Assemblée ayant été d'accord à se réunir après avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Renonciation aux formalités de convocation  
2. Augmentation du capital social de la Société  
3. Souscription et paiement de l'augmentation de capital par NEKOOSA PAPERS INC. (NPI) et GREAT NORTHERN NEKOOSA CORPORATION (GNN) suite à un contrat d'acquisition d'actions daté du 6 décembre 2002, modifié le 2 avril 2003 (le Contrat d'acquisition).

4. Modification de l'article 4 des statuts

5. Modification du registre de associés de la Société afin d'y intégrer les modifications décrites ci-dessus avec pouvoir donné à n'importe quel avocat ou employé de l'étude BEGHIN & FEIDER en association avec ALLEN & OVERY, avec plein pouvoir de substitution pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société;

III. Que la partie comparante a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

La totalité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les Associés représentés se considérant comme ayant été dûment convoqués et ayant parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiquée à l'avance.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société de EUR 250 (deux cent cinquante euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents) représentée par 500 (cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune au montant de EUR 12.750 (douze mille sept cent cinquante euros) et d'émettre 10 (dix) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune et de consentir à leur souscription et paiement comme suit:

*Souscription et Paiement*

NEKOOSA PAPERS INC. (NPI), ayant son siège social à 44 East Mifflin Street, Madison, WI 5.703, ici représentée par Marion Lalève, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle procuration restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui,

GREAT NORTHERN NEKOOSA CORPORATION (GNN), ayant son siège social à One Portland Square, Portland, ME 04101,

ici représentée par Marion Lalève, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle procuration restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui,

déclarent souscrire les parts sociales nouvellement émises comme suit:

- 9 (neuf) parts sociales à NPI et

- 1 (une) part sociale à GNN.

Les parts sociales ont été libérées en totalité par un apport en nature suite à un contrat d'acquisition d'actions daté du 6 décembre 2002, modifié en date du 2 avril 2003 (le «Contrat d'acquisition») représentant 0,000637% du capital social («l'Apport») de GEORGIA-PACIFIC BRITAIN LIMITED (GP BRITAIN), une société constituée sous les droits des Bermudes, ayant son siège social à Cedar House, 41 Cedar Avenue, Hamilton HM12, Bermudes.

L'Apport a été fait à la Société en guise de paiement par NPI et GNN des parts sociales nouvellement émises de la Société.

Tel Apport d'un montant de EUR 250 sera alloué au capital social de la Société.

L'évaluation de l'Apport à la Société est certifiée par des rapports d'évaluation de représentants légaux de NPI et GNN, lesquels certifient que la valeur de l'Apport équivaut au moins à la valeur des parts sociales nouvellement émises de la Société et émises en faveur de NPI et GNN en paiement de l'Apport.

Il résulte, en substance, d'un certificat émis en date du 2 avril 2003 par le représentant légal de GP Britain:

1. «l'Apport représente 0,000637% du capital social de la Société;

2. l'Apport a été libéré entièrement;

3. NPI et GNN sont les seuls propriétaires de l'Apport et ont la capacité d'en disposer;

4. que l'Apport n'est pas grevé d'un gage, nantissement, pacte d'usufruit ou autre sûreté, il n'existe aucun droit permettant de se voir attribuer un gage ou un pacte d'usufruit sur l'Apport et que l'Apport ne peut faire l'objet d'une saisie;

5. il n'existe aucun droit de préemption ni aucun autre droit en vertu desquels une personne serait autorisée à demander que l'Apport ou partie lui soit transféré;

6. L'Apport est librement cessible, en vertu de l'autorisation du «Bermuda Monetary Authority» datée du 6 décembre 2002;

7. toutes les formalités requises dans la juridiction de la GP BRITAIN en relation avec l'Apport en nature de l'Apport à l'augmentation de capital de la GP BRITAIN ont été ou seront effectuées après réception d'une copie certifiée du présent acte par le notaire soussigné.»

Une copie des documents ci-dessus, après avoir été signés ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte et seront enregistrés avec lui.

L'Apport est dorénavant à la libre disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire soussigné.

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée décide de noter que les parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

- GEORGIA-PACIFIC INVESTMENT, S.à r.l. ....	500 parts sociales
- NEKOOSA PAPERS INC. ....	9 parts sociales
- GREAT NORTHERN NEKOOSA CORPORATION .....	1 part sociale
Total: .....	510 parts sociales

#### Troisième résolution

En conséquence de la deuxième résolution, l'Article 4 des statuts de la Société est modifié afin d'avoir la teneur suivante

#### «Art. 4. Capital

Le capital de la Société est fixé à EUR 12.750 (douze mille sept cent cinquante Euro) représenté par 510 (cinq cent dix) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq) chacune.»

#### Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actionnaires de la Société afin d'y intégrer les modifications décrites ci-dessus et mandate et autorise n'importe quel avocat ou employé de l'étude BEGHIN & FEIDER en association avec ALLEN & OVERY, avec plein pouvoir de substitution pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement souscrites dans le registre des associés de la Société.

#### Estimation des frais

Le montant des frais se rapportant au présent acte sont estimés à environ huit cents euro (800,- EUR).

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, déclare que la partie comparante ci-dessus mentionnée l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Lalève, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 11 avril 2003, vol. 424, fol. 25, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 23 avril 2003

H. Hellinckx.

(017675.3/242/230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2003.

### STONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 93.109.

#### STATUTS

L'an deux mille trois, le quatre avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

Ont comparu:

1.- EMERALD MANAGEMENT S.A., une société ayant son siège social à Wickham's Cay, P.O. Box 3161 Road Town Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques, demeurant à Wiltz, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée le 1<sup>er</sup> avril 2003.

2.- LAUREN BUSINESS LIMITED, une société ayant son siège social à Wickham's Cay, P.O. Box 3161 Road Town Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Monsieur Romain Thillens, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée le 1<sup>er</sup> avril 2003.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme il est dit, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de STONE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, notwithstanding ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut acquérir, rentabiliser et vendre des immeubles de tout genre, bâtis ou non au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-) divisé en cent (100) actions de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Exceptionnellement, la ou les premières personnes auxquelles sera déléguée la gestion journalière de la société pourront le cas échéant être nommées par la première assemblée générale extraordinaire suivant la constitution.

La société se trouve engagée soit par la signature collective d'un des administrateurs ensemble avec celle de l'administrateur délégué, soit par la signature individuelle de l'administrateur délégué.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le troisième mercredi du mois de mai à onze heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2003.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2004.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 5 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) EMERALD MANAGEMENT S.A., prédésignée, quatre-vingt-dix-neuf actions .....	99
2) LAUREN BUSINESS LIMITED, prédésignée, une action .....	1
Total: cent actions .....	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de cent mille euros (EUR 100.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille quatre cents euros (EUR 2.400,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a.- Madame Léa Léoni, administrateur de société, demeurant à Via H. Semper, I-41012 Carpi.

b.- Monsieur Giovanni Paglione, chef d'entreprise, demeurant à Via F Parri 173, I-Badia Polesine.

c.- Madame Adriana Masi, chef d'entreprise, demeurant à Via F Parri 173, I-Badia Polesine.

Madame Léa Léoni, prénommée est nommée aux fonctions de présidente du conseil d'administration.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Remo Alberto Baccarani, conseil industriel, demeurant à Via Verdi 48, I-41100 Modène.

4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.

5.- L'assemblée autorise dès à présent la nomination d'un administrateur délégué chargé de la gestion journalière de la société, même au sein du Conseil d'Administration.

6.- L'assemblée faisant usage de la prérogative lui reconnue par l'article 5 des statuts, nomme pour une durée de six ans Madame Léa Léoni, prénommée, en qualité d'administrateur délégué à la gestion journalière des affaires de la société ainsi que sa représentation en ce qui concerne cette gestion, entendue dans son sens le plus large et sous sa signature individuelle.

7.- Le siège social est fixé au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R. Thillens, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 14 avril 2003, vol. 424, fol. 27, case 4. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 2 mai 2003.

H. Hellinckx.

(020073.3/242/142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

**KELLY SERVICES LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 36.277.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 13 mai 2003, réf. LSO-AE02249, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2003.

*Pour KELLY SERVICES LUXEMBOURG, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(023362.3/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2003.

**FINALITY FINANCE & CO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 73.696.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille trois, le onze avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Madame Manuela D'Amore, juriste, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri,

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de la société FINLEVER A.G., ayant son siège social à FL-9493 Mauren (Liechtenstein),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme FINALITY FINANCE & CO S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, R.C. Luxembourg section B numéro 73.696, a été constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 14 janvier 2000, publié au Mémorial C numéro 238 du 29 mars 2000.

II.- Que le capital social de la société anonyme FINALITY FINANCE & CO S.A., prédésignée, s'élève actuellement à trente-trois mille euros (33.000,- EUR), représenté par trente-trois (33) actions avec une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, entièrement libérées.

III.- Que sa mandante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société anonyme FINALITY FINANCE & CO S.A.

IV.- Qu'en tant qu'actionnaire unique sa mandante déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société anonyme FINALITY FINANCE & CO S.A.

V.- Que sa mandante est investie de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

*Frais*

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à six cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D'Amore - J. Seckler

Enregistré à Grevenmacher, le 23 avril 2003, vol. 522, fol. 19, case 10. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 avril 2003.

J. Seckler.

(017753.3/231/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2003.

**HOTEL-RESTAURANT SIMMER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5416 Ehnen, 117, route du Vin.  
R. C. Luxembourg B 57.778.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 13 mai 2003, réf. LSO-AE02253, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 20 mai 2003.

Pour HOTEL-RESTAURANT SIMMER, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(023364.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2003.

**GO4 CONSULTING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 83.643.

L'an deux mil trois, le sept avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, ce dernier restant le dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GO4 CONSULTING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 23 août 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 1<sup>er</sup> février 2002, numéro 182.

L'assemblée est présidée par Monsieur Marc Thill, réviseur d'entreprises, demeurant à F-Hettange Grande.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Michel Maveau, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Luc Wittner, employé privé, demeurant à F-Thionville.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les trois cent dix (310) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Décision de mise en liquidation de la société.

2.- Nomination d'un liquidateur.

3.- Donner au liquidateur tous les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement de son mandat.

4.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur

Monsieur Thierry Pirlot, consultant, demeurant à B-1340 Ottignie Louvain-la-Neuve, 2C, rue des Prairies.

*Troisième résolution*

L'assemblée donne au liquidateur les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Thill, J.-M. Maveau, L. Wittner, J. Elvinger.

Enregistré à Mersch, le 11 avril 2003, vol. 424, fol. 26, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 23 avril 2003

H. Hellinckx.

(017743.3/242/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2003.

---

**FICHET-BAUCHE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3844 Schifflange, Z.I. Letzebuerger Heck.

R. C. Luxembourg B 12.035.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 13 mai 2003, réf. LSO-AE02245, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2003.

Pour FICHET-BAUCHE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(023368.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2003.

---

**NAOS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins.

R. C. Luxembourg B 81.258.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le deux avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Monsieur Jean-Pierre Bigard, administrateur de société, demeurant à F-95160 Montmorency, 5, rue Saint Valéry, ici représenté par Madame Stéphanie Delonnoy, employée privée, Mamer, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a prié le notaire instrumentaire de documenter les déclarations suivantes:

- La société anonyme NAOS S.A., avec siège social à Mamer, fut constituée par acte reçu par Maître Aloyse Biel, alors notaire de résidence à Capellen, en date du 2 février 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, en date du 22 octobre 2001, numéro 907.

- La société a actuellement un capital social de trente-cinq mille Euros (35.000,- EUR), représenté par mille sept cent cinquante (1.750) actions d'une valeur nominale de vingt Euros (20,- EUR) chacune.

- Le comparant déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, savoir Monsieur Jean-Pierre Bigard, prénommé.

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société NAOS S.A.

- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société.

- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Il reprend à sa charge en tant que liquidateur tout l'actif ainsi que le cas échéant l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société NAOS S.A.

Les livres et documents comptables de la société NAOS S.A. demeureront conservés pendant cinq ans à F-95160 Montmorency, 5, rue Saint Valéry.

Dont acte, fait et passé à Mamer, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: St. Delonnoy, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 10 avril 2003, vol. 424, fol. 24, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 23 avril 2003

H. Hellinckx.

(017808.3/242/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2003.

---



**L'AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 53.275.

Le bilan au 30 septembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2003, réf. LSO-AE02666, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 19 mai 2003.

L'AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT S.A.

Signatures

Administrateurs

(023373.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2003.

**AGF EUROINVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 32.029.

L'an deux mille trois, le quatre avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société AGF EUROINVEST, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 15 novembre 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C en date du 3 janvier 1990, numéro 2.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu sous seing privé (conversion en euro), en date du 30 juillet 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 6 juillet 2000, numéro 479.

L'assemblée est présidée par Madame Nathalie Moroni, juriste, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur David Le Menn, juriste, Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur David Louis, juriste, Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que des 91.312,75 actions en circulation, 49.000 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

- 1.- Décision de mettre en liquidation la Sicav AGF EUROINVEST.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Décharge à donner aux administrateurs.
- 4.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

DELOITTE & TOUCHE S.A., ayant son siège social à L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

*Troisième résolution*

L'assemblée donne pleine et entière décharge aux administrateurs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Moroni, D.Le Menn, D. Louis, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 11 avril 2003, vol. 424, fol. 25, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 23 avril 2003

H. Hellinckx.

(017748.3/242/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2003.

### **SOFINGEST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg 93.427.

#### STATUTS

L'an deux mille trois, le huit mai.

Par-devant Nous Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- La société anonyme ENTREPRISE BELLE VUE LIMITED, avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), Skelton Building, Main Street, P.O. Box 3136, Road Town,

ici représentée par Monsieur Léon Rentmeister, employé privé, demeurant à Dahl,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 avril 2003.

2.- La société anonyme ALPHA TRUST LTD, avec siège social à Charlestown (Nevis Island), National Bank Building, Memorial Square, P.O. Box 556,

ici représentée par Monsieur Léon Rentmeister, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 avril 2003.

Lesquelles deux prédites procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

#### **Titre I<sup>er</sup>. - Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de SOFINGEST HOLDING S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, ou dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

La décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public. La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut également acquérir et mettre en valeur des brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 concernant les sociétés holding.

#### **Titre II. - Capital, actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent cinquante-cinq mille euros (€ 155.000,-), divisé en mille cinq cent cinquante (1.550) actions sans valeur nominale.

Les actions sont au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, à concurrence d'un million deux cent cinquante mille euros (€ 1.250.000,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) actions sans va-

leur nominale. Dans ces limites le conseil d'administration peut décider d'augmenter le capital par voies d'apports en numéraire ou ne consistant pas en numéraire, par incorporation de réserves, avec ou sans l'émission de titres nouveaux. Cette autorisation est conférée au conseil d'administration pour une durée de cinq ans, prenant cours à dater de la publication des présents statuts. Elle peut être renouvelée plusieurs fois conformément à la loi.

Le capital autorisé ne pourra être utilisé hors droit de préférence. Dans le cas où des actions n'auraient pas été souscrites, il sera proposé aux anciens actionnaires le rachat des titres pour lesquels le droit de préférence n'a pas été exercé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix de cette augmentation de capital.

En cas d'augmentation de capital, le conseil d'administration fixe le taux et les conditions d'émission des actions, à moins que l'assemblée n'en décide elle-même.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme adapté à la modification intervenue.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

### **Titre III. - Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

**Art. 7.** Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

### **Titre IV. - Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

### **Titre V. - Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mercredi du mois de mai, à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

S'il existe des titres faisant l'objet d'usufruit, le droit de vote appartient tantôt à l'usufruitier, tantôt au nu-propriétaire, selon que la délibération est de nature à porter atteinte au droit de l'usufruitier ou du nu-propriétaire.

### **Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

### **Titre VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### Titre VIII. - Dispositions générales

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives ainsi que de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Dispositions transitoires*

1) Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2003.

2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2004.

#### *Souscription*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1) ENTREPRISE BELLE VUE LIMITED, prénommée, sept cent soixante-quinze actions . . . . . 775

2) ALPHA TRUST LTD, prénommée, sept cent soixante-quinze actions . . . . . 775

Total: mille cinq cent cinquante actions . . . . . 1.550

Toutes les actions ont été libérées à raison de quatre-vingt-dix pour cent (90%) par des versements en espèces, de sorte que le montant de cent trente-neuf mille cinq cents euros (€ 139.500) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à trois mille euros ( 3.000).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les actionnaires sus-indiqués, représentant l'intégralité du capital souscrit ont immédiatement procédé à la tenue d'une Assemblée Générale Extraordinaire.

Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, cette assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui de commissaire aux comptes à un (1).

#### *Deuxième résolution*

Sont nommés administrateurs:

a) La société ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 40.140;

b) La société KITZ S.A., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 71.842;

c) Monsieur Marc Schintgen, ingénieur commercial Solvay, né à Luxembourg le 9 mars 1965, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe;

d) Madame Ingrid Hoolants, administrateur de sociétés, née à Vilvoorde (Belgique) le 28 novembre 1968, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

Les administrateurs sont nommés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui sera tenue en l'an 2008.

#### *Troisième résolution*

A été nommée commissaire aux comptes:

La société ALPHA EXPERT S.A., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro 88.567.

Le commissaire aux comptes est élu jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui sera tenue en l'an 2008.

#### *Quatrième résolution*

Le siège social est établi à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Rentmeister, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 14 mai 2003, vol. 427, fol. 11, case 1. – Reçu 1.550 euros.

*Le Receveur (signé): A. Santioni.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 20 mai 2003.

A. Weber.

(024150.3/236/171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2003.

**DELPHI SECURITIES GROUP S.A., Société Anonyme.**

Registered Office: L-1475 Luxembourg, 7, rue du Saint Esprit.  
R. C. Luxembourg B 72.191.

**DISSOLUTION**

In the year two thousand and three, on the second of April.  
Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

Henrik Jönsson, director H.J., residing in 35, Boulevard Larvotto, 98000 Monte-Carlo, Monaco,  
being represented by Frédérique Lefèvre, juriste, residing in F-Yutz, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy given, signed ne varietur by the appearing party and by the undersigned notary, will remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has explained and requested the notary to state as follows:

- DELPHI SECURITIES GROUP S.A., having its registered office in Luxembourg, was incorporated by deed of Maître Edmond Schroeder, then notary residing in Mersch, on the 22nd of October 1999, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C on the 23rd of December 1999, number 990.

- The capital amount is stated at forty thousand United States dollars (40,000.- USD), consisting of forty (40) shares of a par value of one thousand United States dollars (1,000.- USD) each.

- The appearing person declares that all the shares had been gathered in the hands of Henrik Jönsson, prenamed.

- The sole shareholder declares to proceed to the dissolution of the company DELPHI SECURITIES GROUP S.A..

- He has knowledge of the articles of incorporation of the company and he is perfectly aware of the financial situation of the company.

- He gives full discharge, in connection with their functions, to the Directors and the Statutory Auditor.

- He is vested, in his capacity of a liquidator, with the whole assets and liabilities, known and unknown of the company; clearance of the liabilities has to be terminated before any attribution of assets to his person as sole shareholder.

On the basis of these facts, the notary states the dissolution of the company.

The books, accounts and documents of DELPHI SECURITIES GROUP S.A., will be safekept for a period of five years in L-1475 Luxembourg, 7, rue du St. Esprit. The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le deux avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Monsieur Henrik Jönsson, directeur H.J., demeurant à 35, boulevard Larvotto, 98000 Monte-Carlo, Monaco,  
ici représenté par Mademoiselle Frédérique Lefèvre, juriste, demeurant à F-Yutz,  
en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a prié le notaire instrumentaire de documenter les déclarations suivantes:

- La société anonyme DELPHI SECURITIES GROUP S.A., avec siège social à Luxembourg, fut constituée par acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 22 octobre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, en date du 23 décembre 1999, numéro 990.

- La société a actuellement un capital social de quarante mille U.S. dollars (40.000.- USD), représenté par quarante (40) actions d'une valeur nominale de mille U.S. dollars (1.000.- USD) chacune.

- Le comparant déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, savoir Monsieur Henrik Jönsson, prénommé.

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société DELPHI SECURITIES GROUP S.A.

- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société .

- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Il reprend à sa charge en tant que liquidateur l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société.

Les livres et documents comptables de la société DELPHI SECURITIES GROUP S.A. demeureront conservés pendant cinq ans à L-1475 Luxembourg, 7, rue du St. Esprit.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Fr. Lefèvre, H.Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 8 avril 2003, vol. 424, fol. 21, case 3. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 23 avril 2003

H. Hellinckx.

(017810.3/242/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2003.

---

**UNISEAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 75.180.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2003, réf. LSO-AE02664, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2003.

UNISEAL HOLDING S.A.

Signatures

*Administrateurs*

(023377.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2003.

---

**UNISEAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 75.180.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2003, réf. LSO-AE02663, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2003.

UNISEAL HOLDING S.A.

Signatures

*Administrateurs*

(023383.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2003.

---

**MORLEY INTERNATIONAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 66.614.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires  
qui a eu lieu à Luxembourg, le mardi 1<sup>er</sup> avril 2003 à 16.00 heures*

Après avoir pris connaissance du bilan au 31 décembre 2002 et des comptes des pertes et profits pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2002, l'Assemblée Générale approuve à l'unanimité des voix, les comptes tels qu'ils lui ont été soumis.

Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne décharge aux Administrateurs et au Réviseur des comptes.

L'Assemblée Générale procède à l'élection des Administrateurs pour un nouveau mandat qui expirera à la prochaine Assemblée Générale Annuelle. Les mandats sont répartis comme suit:

Le conseil d'administration se compose comme suit:

*Administrateurs:*

M. Robert Falcon, administrateur, Luxembourg

M. Ian Ainscow, administrateur, Londres, Angleterre

M. William Gilson, directeur général, Luxembourg

L'Assemblée Générale a élu ERNST & YOUNG en tant que Réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2003.

Pour extrait conforme

G. Meis

*Head of Compliance and Legal Department*

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2003, réf. LSO-AD01399. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(024227.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2003.

---

**HAIRSTUDIO 20, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2262 Luxembourg, 5, rue Omlor.

R. C. Luxembourg B 93.079.

—  
STATUTS

L'an deux mille trois, le quatorze avril.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Ont comparu:

1.- Madame Rita Junker, commerçante, demeurant à L-2262 Luxembourg, 5, rue Omlor.

2.- Mademoiselle Yolande Wachter, employée privée, demeurant à L-1150 Luxembourg, 90B, route d'Arlon.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée familiale qu'elles déclarent constituer entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de HAIRSTUDIO 20, S.à r.l.**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée.**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un salon de coiffure pour hommes et dames, un salon d'esthéticien, ainsi que la vente des articles des branches respectives.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision de l'organe de gestion ou des associés des filiales, succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-).**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Si un associé se propose de céder tant à titre gratuit qu'à titre onéreux tout ou partie de ses parts sociales à un non-associé, il doit les offrir préalablement à ses co-associés. L'importance des parts offertes aux co-associés doit se faire proportionnellement à leur participation dans la société. Ladite offre faite aux co-associés devra se faire au moins six (6) mois avant la fin de l'exercice en cours.

En cas de désaccord persistant des associés sur le prix après un délai de quatre semaines de la notification de l'offre de cession aux coassociés, le ou les associés qui entendent céder les parts sociales ainsi que le ou les associés qui se proposent de les acquérir, désigneront chacun un expert pour nommer ensuite un autre expert destiné à les départager en cas de désaccord entre parties pour fixer la valeur de cession, en se basant sur le bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou des deux dernières année(s).

La société communique par lettre recommandée le résultat de l'expertise aux associés en les invitant à faire savoir, dans un délai de quatre semaines, s'ils sont disposés à acheter ou céder leurs parts sociales au prix arrêté. Le silence de la part des associés pendant ce délai équivaut à un refus. Si plusieurs associés déclarent vouloir acquérir des parts sociales, les parts sociales proposées à la vente seront offertes aux associés qui entendent les acquérir en proportion de leur participation dans la société.

L'associé qui entend les céder peut les offrir à des non-associés, étant entendu qu'un droit de préemption est encore réservé aux autres associés en proportion de leurs participations pendant un délai de deux semaines à partir de la date de l'offre et suivant les conditions de celle-ci.

Toute cession de parts sociales doit être, sous peine de nullité, acceptée par la société.

**Art. 7.** La mise en gage ou le nantissement des parts sociales pour raison d'un cautionnement quelconque ainsi que l'apport des parts sociales comme contre-valeur d'une fraction ou de la totalité du capital, dans le capital d'une société, sont interdites sans l'accord des associés statuant comme en matière de modification des statuts.**Art. 8.** Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par la majorité des associés représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

Les héritiers ou les bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréés et qui n'ont pas trouvé un cessionnaire réunissant les conditions requises, peuvent provoquer la dissolution de la société trois mois après une mise en demeure signifiée au conseil d'administration par exploit d'huissier et notifiée aux associés par pli recommandé à la poste.

Toutefois, pendant ledit délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, soit par un tiers agréé par eux.

Le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou des deux dernières année(s).

S'il n'a pas été distribué de bénéfice, ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par les tribunaux.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et les rémunérations.

Le ou les gérants sont autorisés à déléguer une partie ou la totalité de leurs pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoirs.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 du capital social.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre deux mille trois.

**Art. 14.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 15.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Souscription*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Madame Rita Junker, commerçante, demeurant à L-2262 Luxembourg, 5, rue Omlor, cinquante parts sociales .....	50
2.- Mademoiselle Yolande Wachter, employée privée, demeurant à L-1150 Luxembourg, 90B, route d'Arlon, cinquante parts sociales .....	50
Total: cent parts sociales .....	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Les comparants déclarent être mère et fille et requérir la réduction fiscale prévue pour les sociétés familiales.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt les associées, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoquées, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- L'adresse de la société est établie à L-2262 Luxembourg, 5, rue Omlor.

L'adresse d'exploitation est établie à L-3236 Bettembourg, 20, rue de la Gare.

2.- L'assemblée désigne comme gérante technique de la société Madame Heike Vernolde-Endries, maître-coiffeuse, demeurant à D-54498 Piesport, Am Berg 1, et comme gérante administrative Madame Rita Junker, prénommée.

Dans la gestion journalière, la société sera valablement engagée par les signatures conjointes de la gérante technique et de la gérante administrative.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.



Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Junker, Y. Wachter, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, vol. 17CS, fol. 41, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2003.

E. Schlessler.

(019791.3/227/131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

---

**SPECIAL PRODUCTS CORPORATION «SPECO», S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9780 Wincrange, Maison 10.

R. C. Diekirch B 649.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2003, réf. LSO-AE02837, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 16 mai 2003.

Signature.

(901100.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 mai 2003.

---

**STATION SANCHIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9176 Niederfeulen, 78, rue Dudley Yves.

R. C. Diekirch B 4.650.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2003, réf. LSO-AE02839, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 16 mai 2003.

Signature.

(901102.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 mai 2003.

---

**LARS BOHMAN GALLERY S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 93.422.

**STATUTES**

In the year two thousand and three on the first of April.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. Mr Lars Bohman, residing at Tegnégatan 4, SE-113 58 Stockholm Sweden, represented by Mr Mikael Holmberg, company director, residing in Leudelange, Luxembourg, by virtue of a proxy.

2. MODERN TREUHAND S.A., having its registered office at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, represented by Mr Mikael Holmberg, its Managing Director.

The above mentioned proxy, signed by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the above described capacities have drawn up the following Articles of Incorporation of a «société anonyme» which they declare to form among themselves.

**Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a Company in the form of a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg («Luxembourg») and by the present Articles of Incorporation.

The Company will exist under the name of LARS BOHMAN GALLERY S.A.

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in Luxembourg City.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

**Art. 3. Object.** The object of the Company is to buy and sell art and antiques, including any commercial, industrial or financial activities directly or indirectly connected with its purpose, as well as the holding of participations in Luxembourg and/or foreign companies, including the administration, development and management of its portfolio.

The Company may more generally engage in all other transactions in which a company created under the laws of Luxembourg may engage and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its object.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

### Chapter II. Capital, Shares

**Art. 5. Corporate Capital.** The corporate capital of the Company is set at thirty one thousand Euros (EUR 31,000.-), divided into one thousand (1,000) shares with a par value of thirty one (EUR 31.-) each.

**Art. 6. Shares.** The shares will be either in the form of registered or in the form of bearer shares, at the option of the shareholders, with the exception of those shares for which the law prescribes the registered form.

The Company may issue multiple bearer share certificates.

### Chapter III. Board of directors, Statutory auditors

**Art. 7. Board of Directors.** The Company shall be administered by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders.

The directors shall be elected by the shareholders' meeting, which shall determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

In the event of one or more vacancies in the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the general meeting ratifies the election at its next meeting.

**Art. 8. Meetings of the Board of Directors.** The board of directors deliberates in accordance with the general deliberating rules applicable for ordinary meetings. However, the holding of a meeting is not compulsory as actions of the board of directors may also be taken by unanimous written consent of all directors. In such case, each of the directors shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, expressly drawn up in writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax.

**Art. 9. Powers of the Board of Directors.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders are in the competence of the board of directors.

**Art. 10. Delegation of Powers.** The board of directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more directors or third party agents who are not required to be shareholders of the Company.

Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorization by the general meeting of shareholders.

**Art. 11. Representation of the Company.** The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two directors or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board but only within the limits of such power.

**Art. 12. Statutory Auditor.** The Company is supervised by one or more statutory auditors, who need not be shareholders of the Company.

The statutory auditor(s) shall be elected by the shareholders' meeting, which shall determine their number, for a period not exceeding six years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

### Chapter IV. Meetings of shareholders

**Art. 13. Powers of the Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. Subject to the provisions of article 9 above, it has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 14. Annual General Meeting.** The annual general meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the first Tuesday of June of each year, at 11.00 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 15. Other General Meetings.** The board of directors or the statutory auditor may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least 1/5 (one fifth) of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 16. Procedure, Vote.** Shareholders' meetings are convened by notice made in compliance with the provisions of law.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax as his proxy another person who need not be a shareholder.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes.

#### **Chapter V. Fiscal year, Allocation of profits**

**Art. 17. Fiscal Year.** The Company's accounting year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

The board of directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report on the operations of the Company at least one month before the date of the annual general meeting to the statutory auditor who will make a report containing his comments on such documents.

**Art. 18. Appropriation of Profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the corporate capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following fiscal year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

#### **Chapter VI. Dissolution, Liquidation**

**Art. 19. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision taken of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

#### **Chapter VII. Applicable Law**

**Art. 20. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended.

##### *Transitory measures*

Exceptionally, the first accounting year shall begin today and end on 31st December 2003. The annual general meeting of shareholders shall be held for the first time in the year 2004.

##### *Subscription*

The entirety of the capital has been subscribed as follows:

1. Lars Bohman, prenamed, nine hundred ninety nine shares . . . . .	999 shares
2. MODERN TREUHAND S.A., prenamed, one share . . . . .	1 share
Total: one thousand shares . . . . .	1,000 shares

All these shares have been fully paid up in cash. Therefore the amount of thirty one thousand Euros (EUR 31,000.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

##### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for by article 26 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

##### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company as a result of its formation, are estimated at approximately thousand seven hundred Euros.

##### *Extraordinary general meeting*

The above mentioned persons, representing the entire corporate capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote.

I. The number of directors is set at three (3).

The following persons have been elected as directors until the annual meeting of shareholders to be held in 2004:

1. Mr Mikael Holmberg, company director, born in Åker, Sweden, on June 22, 1959, residing at 7, rue de Roedgen, L-3365 Leudelange, Grand Duchy of Luxembourg;

2. Mrs Nadine Gloesener, assistant manager, born in Esch-sur-Alzette, Luxembourg, on January 12, 1973, residing at 53A, rue Principale, L-9190 Vichten, Grand Duchy of Luxembourg;

3. Mr Lars Bohman, company director, born in Norrköping, Sweden, on August 12, 1951, residing at Tegnérsgatan 4, SE-113 58 Stockholm, Sweden.

II. The number of statutory auditors is set at one (1). The following person has been elected as statutory auditor until the annual meeting of shareholders to be held in 2004:

Mr Gilles Wecker, chief accountant, born in Dudelange, Luxembourg, on April 4, 1965, residing at 62, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

III. Pursuant to the provisions of the Articles of Incorporation and of the company law the shareholders' meeting hereby authorizes the board of directors to delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to a third party agent.

The shareholders' meeting further resolved that the Company shall be bound by the joint signatures of two of the directors, except for payments for which the Company shall be bound by the joint signatures of Mr Bohman together with Mr Holmberg or Mrs Gloesener.

IV. The registered office of the Company is established at L-2449 Luxembourg-City, 11, boulevard Royal.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed and the Articles of Incorporation contained therein, is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, all of who are known to the undersigned notary, by their names, surnames, civil status and residences, said appearing persons signed with Us, the notary, the present original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le premier avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Mr Lars Bohman, demeurant à Tegnérgatan 4, SE-113 58 Stockholm, en Suède, représenté par Mr Mikael Holmberg, directeur de société, demeurant à Leudelange, Luxembourg, suivant procuration sous seing privé.

2. MODERN TREUHAND S.A., siège social de la société établi à 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, représenté par Mr Mikael Holmberg, directeur de société.

La procuration, signée de comparant et du notaire instrumentaire, reste annexée ne variateur au présent acte, afin d'être soumise ensemble avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont déclaré former par les présentes une société anonyme régie par la loi afférente et par les présents statuts.

#### Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La société adopte la dénomination LARS BOHMAN GALLERY S.A.

**Art. 2. Siège social.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales; un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise.

**Art. 3. Objet.** Le seul objet de la société est d'acheter et de vendre des objets d'art et d'antiquité, ainsi que toutes les activités commerciales, industrielles ou financières en relation directe ou indirecte avec l'objet de celle-ci, ainsi que la prise de participations à Luxembourg et / ou de sociétés étrangères, et l'administration, le développement et la direction de son portefeuille.

De façon générale, la société peut s'engager dans toutes les opérations possibles d'une société constituée sous le régime de la loi luxembourgeoise, pouvant en favoriser l'extension et le développement de son objet.

**Art. 4. Durée.** La société est constituée pour une durée illimitée.

#### Chapitre II. Capital, Actions

**Art. 5. Capital souscrit.** Le capital souscrit de la société est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), divisés en mille (1.000) actions avec une valeur nominative de trente et un Euros (EUR 31,-) chacune.

**Art. 6. Actions.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception des actions pour lesquelles la loi prévoit la forme nominative.

La Société a le droit d'émettre des certificats d'actions multiples.

#### Chapitre III. Conseil d'administration, nomination d'auditeurs

**Art. 7. Conseil d'administration.** La société est administrée par un conseil d'administration composé d'un minimum de trois membres, qui ne doivent pas forcément être actionnaires.

Les administrateurs doivent être élus lors de l'assemblée générale, qui déterminera leur nombre, pour une période ne pouvant dépasser six années, et ils garderont leur poste jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et peuvent être remplacés à tout moment, avec ou sans motif, par résolution de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un ou de plusieurs postes d'administrateurs suite à un décès, de retraite ou autre cause, les membres restants pourront élire suivant la loi un remplaçant pour cette vacance. Dans ce cas, l'assemblée générale ratifie l'élection lors de sa prochaine séance.

**Art. 8. Assemblées du conseil d'administration.** Le conseil d'administration peut délibérer en accord avec les réglementations de délibération applicables à des réunions ordinaires. Cependant, toute réunion tenue n'est pas obligatoire, puisque des opérations du conseil d'administration peuvent être effectuées par un consentement unanime écrit de la part de tous les directeurs. Dans ce cas, chaque directeur doit recevoir le texte entier de chaque résolution ou décision à prendre, expressément dressé en écrit, transmis par courrier normal, électronique ou par télécopie.

**Art. 9. Pouvoirs du conseil d'administration.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de dispositions et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi seront de la compétence du conseil d'administration.

**Art. 10. Délégation des pouvoirs.** Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Il peut également, de l'assentiment préalable de l'assemblée générale des actionnaires, déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres.

**Art. 11. Représentation de la société.** Vis-à-vis de tiers, la société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature conjointe ou individuelle des personnes auxquelles un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 12. Nomination des Auditeurs.** La société sera surveillée par un ou plusieurs auditeurs, qui ne doivent pas forcément être actionnaires.

Les auditeurs seront élus lors de l'assemblée générale, qui déterminera leur nombre, pour une période ne dépassant pas six années, et ils garderont leur poste jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et peuvent être remplacés à tout moment, avec ou sans motif, par résolution de l'assemblée générale.

#### Chapitre IV. Assemblées des actionnaires

**Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée des actionnaires.** Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Sous réserve des dispositions de l'article 9 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la Société.

**Art. 14. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle sera tenue au Grand-Duché de Luxembourg, au siège social de la société ou à tout autre endroit spécifié dans l'avis de convocation, le premier mardi du mois de juin de chaque année, à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant.

**Art. 15. Autres assemblées générales.** Le conseil d'administration ou les auditeurs peuvent ordonner d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être ordonnées si au moins 1/5 (un cinquième) du capital de la société l'exige.

Les assemblées générales, inclus l'assemblée générale annuelle, peuvent être tenues à l'étranger, si le conseil d'administration le juge nécessaire, qui sera définitif, en cas de force majeure.

**Art. 16. Procédure, Vote.** Les assemblées générales seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

#### Chapitre V. Année sociale, Bilan, Répartition des bénéfices

**Art. 17. Année sociale.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration et les auditeurs établissent les comptes annuels et le compte des profits et pertes. Ils soumettent ces documents ensemble avec un rapport des opérations de la société au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle aux auditeurs qui établiront un rapport contenant leurs commentaires sur ces documents.

**Art. 18. Affectation des Profits.** Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième (1/10) du capital souscrit.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividende.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

## Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 19. Dissolution, Liquidation.** La société pourra être dissoute à tout moment par décision d'une assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs.

## Chapitre VII. Disposition générale

**Art. 20. Disposition générale.** Tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et ses lois modificatives.

### Disposition transitoire

Exceptionnellement, la première année fiscale commence aujourd'hui et finit au trente et un (31) décembre 2003. L'assemblée générale annuelle se tiendra pour la première fois en l'an 2004.

### Souscription

La totalité du capital a été souscrit comme suit:

1. Lars Bohman, prénommé, neuf cent quatre vingt dix-neuf actions. . . . .	999 actions
2. MODERN TREUHAND S.A., prénommé: une action. . . . .	1 action
Total: mille actions . . . . .	1.000 actions

Toutes ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

### Frais

Le montant des frais, dépenses rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à mille sept cents Euros.

### Assemblée générale extraordinaire

Les comparants prénommés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

I. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs jusqu'à l'assemblée générale annuelle en 2004:

1. M. Mikael Holmberg, directeur de société, né à Aker, en Suède, le 22 juin 1959, demeurant à 7, rue de Roedgen, L-3365 Leudelage, Grand-Duché de Luxembourg;

2. Mme Nadine Gloesener, directeur adjoint, née à Esch-sur-Alzette, Luxembourg, le 12 janvier 1973, demeurant à 53a, rue Principale, L-9190 Vichten, Grand-Duché du Luxembourg;

3. M. Lars Bohman, directeur de société, né à E S:T Johannes Norrköping Suède, le 12 août 1951, demeurant à Tegnérgatan 4, SE-113 58, à Stockholm, Suède.

II. Le nombre de commissaire statutaire est fixé à un (1). A été appelé comme commissaire statutaire pour l'assemblée générale annuelle en 2004:

M. Gilles Wecker, chef-comptable, né à Dudelage, Luxembourg, le 4 avril 1965, demeurant à 62, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Suite aux dispositions des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales, l'assemblée générale autorise par la présente le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière de la société et la représentation de la société dans le cadre d'une gestion journalière à une tierce personne.

L'assemblée générale a ensuite décidé que la Société n'est qu'à représenter que par les signatures conjointes de Monsieur Lars Bohman ensemble avec Monsieur Mikael Holmberg ou Madame Nadine Gloesener.

III. Le siège social de la Société est établi à L-2449 Luxembourg-Ville, 11, boulevard Royal.

Le notaire soussigné, connaissant la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête des personnes désignées ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française, étant entendu que la version anglaise primera en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par le notaire instrumentaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Holmberg, J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2003, vol. 16CS, fol. 97, case 7. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2003.

J. Elvinger.

(024144.3/211/327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2003.

**FARKI INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 78.260.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2003, réf. LSO-AE02662, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 19 mai 2003.

FARKI INVEST S.A.

Signatures

Administrateurs

(023385.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2003.

---

**INTERNATIONAL TRANSINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 21.365.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2003, réf. LSO-AE02661, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 19 mai 2003.

INTERNATIONAL TRANSINVEST HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(023387.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2003.

---

**ROMA PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.  
R. C. Luxembourg B 74.473.

*Décision prise par le conseil d'administration en date du 30 avril 2003*

Le siège social est transféré au 196, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg, et ceci à partir du 1<sup>er</sup> mai 2003.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, réf. LSO-AE04499. – Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(023730.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2003.

---

**MALIFRA, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 18.172.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 23 janvier 2003, les mandats des administrateurs:

- Monsieur Guy Fasbender, employé privé, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Monsieur Jacques Claeys, employé privé, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- MONTEREY SERVICES S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'exercice se terminant au 31 décembre 2001.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

- COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg

a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'exercice se terminant au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 23 janvier 2003.

*Pour MALIFRA*

J. Claeys

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2003, réf. LSO-AB02258. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(023737.3/029/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2003.

---

**ATLANTICO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.  
R. C. Luxembourg B 87.676.

—  
*Décision prise par le conseil d'administration en date du 30 avril 2003*

Le siège social est transféré au 196, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg, et ceci à partir du 1<sup>er</sup> mai 2003.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, réf. LSO-AE04506. – Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(023732.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2003.

---

**NAGRO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 55, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 17.877.

—  
L'Assemblée Générale Ordinaire du 23 mai 2002 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur MONTEREY SERVICES S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, en remplacement de Madame Francine Herkes. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

*Pour NAGRO S.A.*

G. Fasbender

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2003, réf. LSO-AB02169. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(023738.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2003.

---

**MEDANCO S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 28.673.

—  
Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement le 16 janvier 2003, les mandats des administrateurs:

- Monsieur Edward Bruin, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
  - Monsieur Guy Fasbender, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
  - Monsieur Jacques Claeys, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- ont été renouvelés pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2003.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

- COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg
- a été renouvelé pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2003.

Luxembourg, le 17 janvier 2003.

*Pour MEDANCO S.A.*

J. Claeys

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2003, réf. LSO-AB02090. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(023741.3/029/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2003.

---

**ENAGAS INTERNATIONAL FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 89.652.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2003, réf. LSO-AE03429, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2003.

ENAGAS INTERNATIONAL FINANCE S.A.

Signatures

(023966.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2003.

---



**RYLUX S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 18.514.

—  
Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 septembre 2002, le mandat de l'administrateur: Monsieur Claude Le-brun, licencié en sciences économiques, B-1040 Bruxelles a été renouvelé pour une période de 6 ans qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Pour extrait sincère et conforme  
BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.  
*Agent domiciliataire*  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2003, réf. LSO-AB02251. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023742.3/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2003.

---

**BENARES S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 22.666.

—  
L'Assemblée Générale Ordinaire du 10 juillet 2002 a ratifié la décision du Conseil d'administration de nommer aux fonctions d'administrateur MONTEREY SERVICES S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, en remplacement de Madame Francine Herkes. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2003.

Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour BENARES S.A.  
J. Claeys  
*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2003, réf. LSO-AB02097. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023743.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2003.

---

**ARDANI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 45.911.

—  
L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 21 janvier 2003 a ratifié la décision du Conseil d'administration de nommer aux fonctions d'administrateur MONTEREY SERVICES S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, en remplacement de Madame Francine Herkes. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire de 2003.

Luxembourg, le 21 janvier 2003.

Pour ARDANI S.A.  
G. Fasbender  
*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2003, réf. LSO-AB02104. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023744.3/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2003.

---

**STIROVEST MANAGEMENT HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 60.445.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2003, réf. LSO-AE02959, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.  
*Administrateur*  
Signatures

(023970.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2003.

---

**SERCOLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 60, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 50.895.

—  
*Extrait de l'Assemblée générale extraordinaire du 6 mai 2003*

*Transfert du siège social*

Les associés ont pris à l'unanimité la décision suivante:

Le siège social de la société, actuellement à L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener, est transféré à L-1930 Luxembourg, 60, avenue de la Liberté.

Luxembourg, le 15 mai 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2003, réf. LSO-AE03671. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023785.3/514/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2003.

---

**CLASFILS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 17.248.

—  
Avec effet au 31 mars 2003, la société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommée par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Madame Juliette Lorang, administrateur démissionnaire.

Avec effet au 31 mars 2003, le siège social est transféré au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2003, réf. LSO-AE03845. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023903.3/029/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2003.

---

**BELMIR HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 61.283.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2003, réf. LSO-AE03247, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur

Signatures

(023968.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2003.

---

**DEEP VALLEY FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 81.934.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2003, réf. LSO-AE02645, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur

Signatures

(023972.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2003.

---

**VIERA INVEST AND FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 81.985.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2003, réf. LSO-AE02645, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur

Signatures

(023974.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2003.

---

**PROFOUND MARKET GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 65.824.

—  
Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2003, réf. LSO-AE02955, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2003.

T. van Dijk

Gérant

(023990.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2003.

---

**BEERI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 57.739.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2003, réf. LSO-AE03534, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2003.

BEERI S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

(023998.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2003.

---

**FIDOLFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 65.764.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social le 7 mai 2003*

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Franzina Federico de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme Nouvel Administrateur, avec effet au 7 mai 2003, Monsieur Christophe Velle, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur, et nomme à la fonction de Président du Conseil Monsieur Carlo Santoiemma.

Cette cooptation sera ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

FIDOLFIN S.A., Société Anonyme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(024289.2/024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2003.

---

**INTRAIR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-1110 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 81.402.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, réf. LSO-AE04583, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2003.

Signature.

(024160.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2003.

---

**UKB FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 35.635.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2003, réf. LSO-AE01605, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2003.

Signature.

(024174.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2003.

---

**LUX-PRIMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5836 Alzingen, 6, rue Nicolas Wester.  
R. C. Luxembourg B 43.362.

*Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à Alzingen le 7 avril 2003 à 11.00 heures*

*Ordre du jour:*

1. Démission de l'administrateur-délégué
2. Nomination d'un administrateur
3. Autorisation de nomination pour la gestion journalière au conseil d'administration

*Procès-verbal*

Au début de la réunion, qui est ouverte par M. Riva Roberto, la liste de présence a été signée par tous les actionnaires présents ou représentés et qui se reconnaissent dûment convoqués.

On peut constater que les Actionnaires présents ou représentés sont mentionnés sur cette liste de présence, de sorte que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Mme Primo Liliane, et comme scrutateurs M. Passeport Richard et Mme Passeport Anne, tous présents et ce acceptant.

*Résolutions*

1) Par votes spéciaux, l'assemblée accepte la démission de l'administrateur-délégué M. Riva Roberto et décide de donner décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat à ce jour.

2) Par votes spéciaux, l'assemblée nomme Mme Passeport Anne, demeurant à 1, rue Jules Ferry, F-54520 Laxou, administrateur jusqu'au 20 mars 2007.

3) Par votes spéciaux, l'assemblée décide d'autoriser le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la société à Mme Primo Liliane, demeurant à 83, rue Eugène Valli, F-54710 Ludres, jusqu'au 20 mars 2007.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée, après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, le secrétaire et les scrutateurs.

Signature / Signature / Signatures

*Le Président / Le Secrétaire / Les Scrutateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, réf. LSO-AE04489. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(024203.3/725/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2003.

---

**LUX-PRIMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5836 Alzingen, 6, rue Nicolas Wester.  
R. C. Luxembourg B 43.362.

*Réunion du Conseil d'Administration tenue à Alzingen le 7 avril 2003 à 11.30 heures*

*Ordre du jour:*

1. Délégation de la gestion journalière.

*Procès-verbal*

La réunion est ouverte par M. Riva Roberto.

On peut constater que le conseil d'administration est présent au grand complet, de sorte que la présente réunion du conseil d'administration est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur le point de l'ordre du jour.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Mme Primo Liliane, et comme scrutateurs, M. Passeport Richard et Mme Passeport Anne tous présents et ce acceptant.

*Résolutions*

1. Par votes spéciaux, la réunion du conseil nomme Mme Primo Liliane, demeurant à 83, rue Eugène Vallin, F-54710 Ludres, déléguée du conseil d'administration (administrateur-délégué) jusqu'au 20 mars 2007.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée, après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, le secrétaire et les scrutateurs.

Signature / Signature / Signatures

Le Président / Le Secrétaire / Les Scrutateurs

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, réf. LSO-AE04466. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024206.2//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2003.

---

**GENESI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 90.599.

Comme suite à la décision prise par la résolution circulaire des associés du 28 décembre 2002, il résulte que:

- Conformément aux dispositions de l'article 10 des statuts et des articles 191 à 195 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, M. Christian Kemp, résidant à 52, boulevard Patton, L-2316 Luxembourg, est démis de son poste de gérant de la Société.

Fait et signé à Luxembourg, le 14 mai 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2003, réf. LSO-AE02998. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024175.3/1026/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2003.

---

**DSK SYSTEMS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 40.371.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, réf. LSO-AE04479, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alzingen, le 22 mai 2003.

Signature.

(024197.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2003.

---

**KELENA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 62.328.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social le 7 mai 2003*

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Franzina Federico de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme Nouvel Administrateur, avec effet au 7 mai 2003, Monsieur Christophe Velle, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur, et nomme à la fonction de Président du Conseil Monsieur Carlo Santoiemma.

Cette cooptation sera ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

KELENA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2003, réf. LSO-AE04058. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024291.3/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2003.

---

**WICKGATE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 73.416.

En sa qualité d'agent domiciliataire, la FIDUCIAIRE JEAN-MARC FABER dénonce avec effet immédiat le siège de la société WICKGATE PARTICIPATIONS S.A., situé au 63-65, rue de Merl, à L-2146 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 mai 2003.

Pour réquisition et publication

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2003, réf. LSO-AE03694. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024180.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2003.

---

**INTEGRAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 95-99, rue de Strasbourg.

R. C. Luxembourg B 4.072.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2003, réf. LSO-AD04582, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alzingen, le 22 mai 2003.

Signature.

(024207.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2003.

---

**INTEGRAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 95-99, rue de Strasbourg.

R. C. Luxembourg B 4.072.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 1<sup>er</sup> avril 2003 à 11.00 heures*

La séance est ouverte à 11.00 heures par Monsieur Laurent Mosar, Président du Conseil d'Administration. Monsieur le Président appelle aux fonctions de scrutateur Madame Ingrid Meuser, désigne comme secrétaire Madame Corinne Härle.

Le bureau ainsi constitué, constate que suivant la feuille de présence signée par tous les actionnaires présents ou représentés, les porteurs de 9.500 actions, représentant la totalité du capital social, sont réunis et que dans ces circonstances, il a pu être fait abstraction des convocations prévues par la Loi, le tout conformément à l'article 23 des statuts.

L'assemblée générale en décharge pour autant que de besoin le Conseil d'Administration et déclare avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à ses délibérations et qu'il est conçu comme suit:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes
2. Approbation du Bilan et du Compte Pertes et Profits arrêtés au 31 décembre 2002
3. Affectation complément réserve légale
4. Affectation du résultat de l'exercice 2002
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
6. Divers

Monsieur le Président fait ressortir que le Bilan et le Compte Profits et Pertes, ainsi que le rapport du Commissaire aux Comptes ont été mis à la disposition des actionnaires, dressés suivant les nouvelles dispositions (loi du 4 mai 1984). Puis il donne lecture à l'assemblée des rapports d'Administration et du Commissaire aux Comptes.

Après l'échange de diverses observations, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes, qui sont toutes adoptées à l'unanimité.

*Première résolution*

Après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire, l'assemblée approuve leur teneur dans toutes leurs parties.

*Deuxième résolution*

Le bilan et le Compte de Profits et Pertes, arrêtés au 31 décembre 2002 sont approuvés tels qu'ils ont été présentés par le Conseil d'Administration.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'affecter au poste de réserve légale par prélèvement sur le bénéfice de l'exercice 2002, la somme de € 10,12 afin de porter le montant total de la réserve à 10% du capital initial.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de reporter le solde du bénéfice de l'exercice 2002 à hauteur de € 24.950,44 à nouveau.

*Cinquième résolution*

L'assemblée donne décharge aux Administrateurs et au Commissaire quant à l'accomplissement de leurs fonctions en 2002.

*Sixième résolution*

Retour sur la terminologie concernant la conversion du capital en Euro décidée par l'assemblée générale en date du 2 avril 2002, à savoir augmentation par incorporation de la réserve libre et non par incorporation de résultats reportés. Ce changement n'intervient en aucune façon sur le résultat de l'exercice précédent.

*Septième résolution*

Le Conseil d'Administration prend note de la démission de Monsieur Christiaan Thomas de sa fonction d'administrateur au 1<sup>er</sup> avril 2003 et tient à remercier Monsieur Thomas pour son excellente collaboration dans le passé. Décharge est accordée à Monsieur Thomas pour l'accomplissement de son mandat.

Un nouvel administrateur sera élu dans une Assemblée Générale extraordinaire ultérieure.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée vers 12.00 heures.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2003.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2003, réf. LSO-AD04583. – Reçu 16 euros.

Signatures.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024211.3/725/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2003.

---

**VALMY INDUSTRIES S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 82.614.

En sa qualité d'agent domiciliataire, la FIDUCIAIRE JEAN-MARC FABER dénonce avec effet immédiat le siège de la société VALMY INDUSTRIES S.A., situé au 63-65, rue de Merl, à L-2146 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 mai 2003.

Pour réquisition et publication

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2003, réf. LSO-AE03695. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024182.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2003.

---

**AEDIS S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 76.499.

En sa qualité d'agent domiciliataire, la FIDUCIAIRE JEAN-MARC FABER dénonce avec effet immédiat le siège de la société AEDIS S.A., situé au 63-65, rue de Merl, à L-2146 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 mai 2003.

Pour réquisition et publication

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2003, réf. LSO-AE03696. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024183.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2003.

---

**PRIVILEGE PORTFOLIO, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 32.640.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui a eu lieu à Luxembourg, le mardi 1<sup>er</sup> avril 2003 à 15.00 heures*

Après avoir pris connaissance du bilan au 31 décembre 2002 et des comptes des pertes et profits pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2002, l'Assemblée Générale approuve à l'unanimité des voix les comptes tels qu'ils lui ont été soumis.

Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne décharge aux Administrateurs et au Réviseur des comptes.

L'Assemblée Générale accepte la démission de Messieurs Malcolm Le May et Marcel Nicolai et la cooptation de Messieurs Raoul Bachmann et Keith Jones et procède à la nomination des Administrateurs, pour un nouveau mandat qui expirera à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Les mandats sont répartis comme suit:

M. Keith Jones, administrateur, Londres, Angleterre

M. André Elvinger, administrateur, Luxembourg

M. Marcel Ernzer, administrateur, Luxembourg  
 M. Gérald Holtham, administrateur, Londres, Angleterre  
 M. Raoul Bachmann, administrateur, Zurich, Suisse

L'Assemblée Générale a élu ERNST & YOUNG en tant que Réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2003.

Pour extrait conforme

G. Meis

*Head of Compliance and Legal*

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2003, réf. LSO-AD01401. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024217.3/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2003.

**BRISTOL BREWERY HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

—  
 STATUTES

In the year two thousand three, on the thirtieth of April.  
 Before us Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

CLEMENTS NOMINEES LIMITED, a limited company, having its registered office in Tortola, Road Town, P.O. Box 3152, British Virgin Islands, (R. C. n. 516.369),

here represented by Mr Pierre Schill, licencié en sciences économiques, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Geneva, on April 22nd, 2003, which will remain annexed to the present deed.

The appearer announced the formation of a company with limited liability («société à responsabilité limitée»), governed by the relevant law and the present articles.

**Art. 1.** There is formed by those present between the party noted above and all persons and entities who may become partners in future, a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

**Art. 2.** The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form in other either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a direct and substantial interest.

**Art. 3.** The company has been formed for an unlimited period to run from this day.

**Art. 4.** The company will assume the name of BRISTOL BREWERY HOLDINGS, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

**Art. 6.** The company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by one hundred and twenty-five (125) shares with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each.

**Art. 7.** The company's shares are freely transferable between partners. They may only be disposed of to new partners following the passing of a resolution of the partners in general meeting, with a majority amounting to three quarters of the share capital.

**Art. 8.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the partners will not bring the company to an end.

**Art. 9.** Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

**Art. 10.** The company is administered by one or several managers, not necessarily partners, appointed by the partners. They can be revoked at any moment without giving reasons.

In dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances if the general meeting does not provide an other disposition.

The Company may also appoint one or more persons, shareholders or not, as signing clerks or managers and fix their powers.

The corporation is committed by the joint signatures of any two managers.

**Art. 11.** The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.



**Art. 12.** Each partner may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Each partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

**Art. 13.** The company's fiscal year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 14.** Each year on the thirty-first of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

**Art. 15.** Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

**Art. 16.** The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation, represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the partners.

**Art. 17.** At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who will fix their powers and remuneration.

**Art. 18.** The partners will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles.

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of company act law (Companies Act of September 18, 1993) are satisfied.

#### *Transitory Disposition*

The first financial year commences this day and ends on the thirty-first of December two thousand three.

#### *Subscription and payment*

The one hundred and twenty-five (125) shares are subscribed by the sole partner the company CLEMENTS NOMINEES LIMITED, previously named, here represented by Mr Pierre Schill, prenamed.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Estimate of costs*

The parties estimate the value of formation expenses at approximately one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

#### *Decisions of the sole partner*

The sole partner has taken the following decisions.

- 1) The number of the managers of the Company is fixed at three.
- 2) Are appointed as managers of the company for an undetermined period:
  - a) Mr Marc Philippe Angst, managing director, residing in CH-1135 Denens, route des Cigognes 8, born on February 22nd, 1963 in Lengnau (CH).
  - b) Mr Walter Stapfer, chartered accountant, residing in CH-1296 Coppet, Chemin du Clos 8, born on January 15th, 1941 in Horgen (CH).
  - c) Mrs Tanya Tamone, senior trust manager, residing in CH-1196 Gland, Chemin du Communet 10B, born on August 3rd, 1961 in Paisley (GB).
- 3) The registered office is established in 3, rue Nicolas Adames L-1114 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le trente avril.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société à responsabilité limitée CLEMENTS NOMINEES LIMITED, ayant son siège social à Tortola, Road Town, P.O. Box 3152, British Virgin Islands, (R. C. numéro 516.369),

ici représentée par Monsieur Pierre Schill, licencié en sciences économiques, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Genève, le 22 avril 2003, laquelle restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle déclare constituer par les présentes.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de BRISTOL BREWERY HOLDINGS, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment sans motif.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

La société peut aussi nommer une ou plusieurs personnes, associés ou non, comme fondé de pouvoirs ou directeurs et fixer leurs pouvoirs.

La société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants.

**Art. 11.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Ils sont simples mandataires et ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 12.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre deux mille trois.

#### *Souscription et libération*

Les cent vingt-cinq (125) parts sont souscrites par l'associée unique la société CLEMENTS NOMINEES LTD, pré-nommée, ici représentée par Monsieur Pierre Schill, prénommé.

Toutes les parts ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

*Evaluation des frais*

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société à raison de sa constitution approximativement à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Décisions de l'associée unique:

Ensuite l'associée unique a pris les décisions suivantes:

- 1) Le nombre des gérants est fixé à trois.
- 2) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
  - a) Monsieur Marc Philippe Angst, administrateur de sociétés, demeurant à CH-1135 Denens, route des Cigognes 8, né le 22 février 1963 à Lengnau (Suisse).
  - b) Monsieur Walter Stapfer, comptable, demeurant à CH-1296 Coppet, Chemin du Clos 8, né le 15 janvier 1941 à Horgen (Suisse).
  - c) Madame Tanya Tamone, senior trust manager, demeurant à CH-1196 Gland, Chemin du Communet 10B, né le 3 août 1961 à Paisley (Grande-Bretagne).

2) Le siège social de la société est fixé à 3, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Schill, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2003, vol. 17CS, fol. 64, case 8. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2003.

F. Baden.

(024263.3/200/187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2003.

---

**FE+ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Bettange-sur-Mess, 3, rue du Kiem.

R. C. Luxembourg B 49.681.

Les comptes annuels 2002, enregistrés à Luxembourg, le 21 mai 2003, réf. LSO-AE04351, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*L'administrateur-délégué*

(024272.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2003.

---

**FE+ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Bettange-sur-Mess, 3, rue du Kiem.

R. C. Luxembourg B 49.681.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale des associés en date du 19 mai 2003, prises à l'unanimité:*

3. Le résultat de l'exercice est reporté à nouveau.
4. L'assemblée décide de ne pas dissoudre la société.
6. L'assemblée nomme:

*Conseil d'Administration:*

1. Monsieur Stéphane van Caillie, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Bettange-sur-Mess, 3, rue du Kiem, administrateur-délégué, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2006.
2. Monsieur André Gysler, 47, route du Signal, CH-1603 Grandvaux, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2006.
3. Monsieur Horst Schneider, ingénieur, Via Muracio, 132, CH-6612 Ascona, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2006.

*Commissaire aux comptes:*

La société à responsabilité limitée BUREAU CONSEIL INTERNATIONAL, S.à r.l., en abrégé B.C.I., S.à r.l., Bettange-sur-Mess, 3, rue du Kiem, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2006.

Signature

*L'administrateur-délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, réf. LSO-AE04352. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(024276.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2003.

---

**AVIVA CORPORATE SERVICES, Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 81.745.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires  
qui a eu lieu à Luxembourg, le mardi 1<sup>er</sup> avril 2003 à 5.00 heures*

Après avoir pris connaissance du bilan au 31 décembre 2002 et des comptes des pertes et profits pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2002, l'Assemblée Générale approuve à l'unanimité des voix, les comptes tels qu'ils lui ont été soumis.

Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne décharge aux Administrateurs et au Réviseur des comptes.

L'Assemblée Générale procède à la nomination des Administrateurs pour un nouveau mandat qui expirera à la prochaine Assemblée Générale Annuelle. Les mandats sont répartis comme suit:

Le conseil d'administration se compose comme suit:

*Administrateurs:*

M. Robert Woolf, administrateur, Londres, Angleterre

M. Ian Ainscow, administrateur, Londres, Angleterre

M. William Gilson, directeur général, Luxembourg

L'Assemblée Générale a élu ERNST & YOUNG en tant que Réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle.

L'Assemblée Générale procède à l'allocation de 5% du profit net à la réserve légale.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2003.

Pour extrait conforme

G. Meis

*Head of Compliance and Legal*

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2003, réf. LSO-AD01402. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024224.3/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2003.

---

**FINANCIERE ETERNIT, Société Anonyme.**

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.  
R. C. Luxembourg B 32.491.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 28 avril 2003*

(...)

«Démissions - Cooptions

Monsieur Hubert Dubout présente sa démission en tant qu'administrateur avec effet à l'issue du présent conseil. Les administrateurs restants décident de coopter Monsieur Frédéric Deslypere, 28, Chemin des Baraques, à 1380 Ohain, pour achever le mandat laissé vacant par la démission de Monsieur Hubert Dubout. Cette nomination sera soumise à ratification par la prochaine assemblée générale ordinaire.

Madame Liliane Caris a également fait savoir qu'elle présentait sa démission en tant qu'administrateur avec effet à l'issue du présent conseil. Les administrateurs restants décident de coopter Monsieur Ken Sharp, Begonialaan 22, 3080 Vossem, pour achever le mandat laissé vacant par la démission de Madame Liliane Caris. Cette nomination sera soumise à ratification par la prochaine assemblée générale ordinaire.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2003.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2003, réf. LSO-AE03698. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024238.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2003.

---

**PARAGAS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 55.581.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, réf. LSO-AE004446, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2003.

Signature.

(024280.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2003.

---

**LAMBDA INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 41.447.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille trois, le vingt-trois avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Mademoiselle Emmanuelle Brix, employée privée, demeurant à Aubange (Belgique), agissant en sa qualité de mandataire spéciale de Monsieur Paolo Lambertini, commercialiste, demeurant à CH-6901 Lugano, Via S. Balestra (Suisse),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme LAMBDA INVEST HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, R. C. Luxembourg section B numéro 41.447, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 14 septembre 1992, publié au Mémorial C numéro 610 du 21 décembre 1992.

II.- Que le capital social de la société anonyme LAMBDA INVEST HOLDING S.A., prédésignée, s'élève actuellement après conversion et augmentation décidées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en date du 16 octobre 2001, dont un extrait a été publié au Mémorial C numéro 574 du 12 avril 2002, à deux cent quarante-sept mille neuf cents euros (247.900,- EUR), représenté par dix mille (10.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

III.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société anonyme LAMBDA INVEST HOLDING S.A. et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société par la reprise de l'intégralité de l'actif et du passif de la société.

IV.- Que tout l'actif et le passif de la société dissoute seront transmis à l'actionnaire unique.

V.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation des actions de la société dissoute.

VII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

*Frais*

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à mille deux cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Brix, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 mai 2003, vol. 522, fol. 28, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 mai 2003.

J. Seckler.

(020353.3/231/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

**DELTA LLOYD MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 74.178.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires  
qui a eu lieu à Luxembourg, le mardi 1<sup>er</sup> avril 2003 à 9.00 heures*

Après avoir pris connaissance du bilan au 31 décembre 2002 et des comptes des pertes et profits pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2002, l'Assemblée Générale approuve à l'unanimité des voix, les comptes tels qu'ils lui ont été soumis.

Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne décharge aux Administrateurs et au Réviseur des comptes.

L'Assemblée Générale procède à la nomination des Administrateurs pour un nouveau mandat qui expirera à la prochaine Assemblée Générale Annuelle. Les mandats sont répartis comme suit:

Le conseil d'administration se compose comme suit:

*Administrateurs:*

M. Luc Vancamp, administrateur, Bruxelles, Belgique

M. Caspar van Haften, administrateur, Bruxelles, Belgique

M. William Gilson, directeur général, Luxembourg

L'Assemblée Générale a élu ERNST & YOUNG en tant que Réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2003.

Pour extrait conforme

G. Meis

*Head of Compliance and Legal*

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2003, réf. LSO-AD01397. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(024235.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2003.

---

**DEUTSCHE POST REINSURANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 28.411.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, réf. LSO-AE04612, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2003.

*Signature.*

(024285.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2003.

---

**REGENCY ENTERPRISES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital Social: USD 15.000,-.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 77.877.

Suite à la décision de l'Associé unique datée du 31 mars 2003, la démission de ses fonctions de Gérant A de Madame Juliette Lorang a été acceptée et ratifiée avec effet au 31 mars 2003.

La nomination aux fonctions de Gérant A de Monsieur Koen van Baren, 3, rue J.P. Wilhelm, L-8271 Mamer comme successeur du Gérant démissionnaire a été acceptée avec effet au 31 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2003.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

*Agent domiciliataire*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2003, réf. LSO-AE03836. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(023910.3/029/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2003.

---

**FERDOFINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 55.414.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social le 7 mai 2003*

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Franzina Federico de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme Nouvel Administrateur, avec effet au 7 mai 2003, Monsieur Christophe Velle, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Cette cooptation sera ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

*Pour FERDOFINANCE S.A., Société Anonyme*

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

*Banque domiciliataire*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2003, réf. LSO-AE04059. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(024292.3/024/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2003.

---

**COMPRADORE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 29.471.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mars 2003 a ratifié la décision du Conseil d'administration de nommer aux fonctions d'administrateur Madame Monique Juncker en remplacement de Madame Francine Herkes.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs:

Monsieur Gérard Birchen, employé privé, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

Madame Isabelle Wieme, licenciée en sciences économiques, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

Madame Monique Juncker, employée privée, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

ont été renouvelés pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg,

a été renouvelé pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Luxembourg, le 21 mars 2003.

*Pour COMPRADORE S.A.*

G. Birchen

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2003, réf. LSO-AE03835. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(023913.3/029/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2003.

---

**CD HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 55.499.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social le 7 mai 2003*

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Franzina Federico de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme Nouvel Administrateur, avec effet au 7 mai 2003, Monsieur Christophe Velle, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur, et nomme à la fonction de Président du Conseil Monsieur Carlo Santoiemma.

Cette cooptation sera ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

*CD HOLDING S.A., Société Anonyme*

*SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE*

*Société Anonyme*

*Banque domiciliataire*

*Signatures*

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2003, réf. LSO-AE04047. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(024293.3/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2003.

---

**T.T.D.A. S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 51.454.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mai 2002 a ratifié la décision du Conseil d'administration de nommer aux fonctions d'administrateur Madame Isabelle Wieme en remplacement de Madame Judith Petitjean.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 10 mars 2003 a ratifié la décision du Conseil d'administration de nommer aux fonctions d'administrateur MONTEREY SERVICES S.A. en remplacement de Madame Francine Herkes.

Tous ces mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Luxembourg, le 10 mars 2003.

*Pour T.T.D.A. S.A.*

G. Fasbender

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2003, réf. LSO-AE03846. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(023915.3/029/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2003.

---

**HOTWORK INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 26.707.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 14 juin 2002 a ratifié la décision du Conseil d'administration de nommer aux fonctions d'administrateur MONTEREY SERVICES S.A. en remplacement de Madame Francine Herkes. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire de 2005.

Luxembourg, le 19 février 2003.

Pour HOTWORK INTERNATIONAL S.A.

I. Wieme

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2003, réf. LSO-AC02209. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023917.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2003.

---

**ALU-PLAST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 89.962.

L'an deux mille trois, le huit mai.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

- 1) Madame Viviane Vangelista-Majerus, employée privée, demeurant à L-4930 Bascharage, 26, boulevard Kennedy;
- 2) Monsieur Victor Lopes, employé privé, demeurant à L-4551 Niederkorn, 20A, rue des Ecoles;
- 3) La société à responsabilité limitée BATICO, S.à r.l., avec siège à Luxembourg, ici représentée par ses deux gérants: Monsieur Johan Cerfont, administrateur de sociétés, demeurant à B-6821 Florenville.  
Monsieur Victor Vangelista, employé privé, demeurant à L-4930 Bascharage,  
agissant comme uniques associés de la société à responsabilité limitée ALU-PLAST, S.à r.l., avec siège à L-1940 Luxembourg (R. C. B n° 89.962), constituée suivant acte notarié du 28 octobre 2002, publié au Mémorial C n° 1796 du 18 octobre 2002.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Changement de l'objet social et modification afférente de l'article 3 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

**Art. 3.** La société a pour objet le commerce d'équipements du bâtiments, ainsi que toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

*Frais*

Les frais incombant à la société pour le présent acte sont estimés à sept cent quatre-vingts euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: V. Vangelista-Majerus, V. Lopes, J. Cerfont, V. Vangelista, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 mai 2003, vol. 888, fol. 36, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 19 mai 2003.

G. d'Huart.

(024063.3/207/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2003.

---